

# Compte rendu du CHSCT

## du 15 juin 2021

### Réunion en audio-conférence

**Présent-es pour l'administration** : Mme la secrétaire générale, Mme l'assistante de la Secrétaire Générale, Mme la responsable du pôle sécurité, sûreté, santé et conditions de travail, Mme la conseillère prévention, Mme la médecin conseillère technique, Mme la médecin de prévention, Mme la responsable de la Desco.

**Présents pour la FSU** : Antoine Chauvel (SNUipp), Eric Demougin (SNUipp), Sophie PEREIRA (SNES).

La déclaration préalable de la délégation FSU a été envoyée au préalable et n'a pas été lue en début de CHSCTD.

### **I- Point sur la situation sanitaire:**

La situation sanitaire s'améliore. Le lundi 13 juin, 44 classes étaient fermées. Pour mémoire il y en a eu jusqu'à 145 il y a environ un mois. De même, le nombre de cas positifs baisse: une dizaine par jour actuellement, à comparer avec la vingtaine ou même la soixantaine des semaines précédentes. Le taux d'incidence en Sarthe est de 60, comparable aux taux de l'été 2020, et est également en baisse.

Une exception cependant, le collège Joseph Weismann au Mans, qui connaît un taux de contamination inquiétant depuis le 4 juin. Dans cet établissement, on a recensé 24 cas positifs et 4 classes sont fermées. L'ARS a demandé un complément d'investigation sur le variant concerné car pour chaque cas dans une classe, 5 à 8 cas positifs supplémentaires sont dépistés. Le cas de cet établissement va être étudié car sa situation est atypique (c'est beaucoup plus calme ailleurs). L'établissement n'a pas été fermé car le variant concerné est un variant alpha et pas un variant Delta. Aucun cas grave n'a été signalé et les cas positifs sont asymptomatiques ou ne présentent que des symptômes légers.

La campagne de tests salivaires et de tests antigéniques se poursuivra dans les écoles et les collèges jusqu'à la fin de l'année.

Point sur les autotests (voir questions diverses).

### **2- Procès verbal du CHSCT-SD du 24 novembre 2020:**

Les modifications demandées par la délégation FSU ont été intégrées au procès-verbal.

Procès verbal approuvé à l'unanimité.

### **3- Programme annuel de prévention**

Le programme annuel de prévention départementale doit intégrer les orientations en quatre axes du CHSCT ministériel, déclinées au niveau régional par le CHSCT académique. Il doit aussi intégrer le plan de prévention sur les RPS décidé au niveau départemental qui concerne surtout l'axe 2. Le plan de prévention présenté lors de ce CHSCTD est particulier puisque le contexte de crise sanitaire n'a pas permis de le présenter en début d'année scolaire 2020-2021 comme prévu dans les textes. Pour des raisons administratives le programme de prévention départementale présenté au vote lors de ce CHSCTD concerne l'année scolaire 2020-2021 mais la délégation FSU a demandé à ce qu'il soit fait mention qu'il avait pour vocation à être reconduit pour l'année 2021-2022. En effet, Mme la secrétaire départementale a précisé que ce plan sera celui qui sera présenté lors du CHSCTD de novembre 2021 à quelques modifications et ajustements près. Ce plan d'action est conçu sur le long terme avec tout de même des dispositifs à court terme à mettre en place.

Ci-dessous les déclinaisons départementales des quatre axes du CHSCTM.

#### **I- Prendre en compte le retour d'expériences sur la crise sanitaire.**

- Prise en compte du risque infectieux dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels
- Information et communication; connaissance des acteurs et dispositifs de prévention santé, sécurité au travail : Une information sur les acteurs de la santé et sécurité au travail, y compris le CHSCTD, et les dispositifs existants a été envoyée dans les écoles et établissements scolaires. Un flyer MGEN a également été joint à ce courrier. Il a été demandé que ces informations soient affichées en salle des maîtres et en salle des professeur-es. Elles peuvent aussi être données lors des réunions de rentrée et envoyées directement à tous les personnels sur leur messagerie professionnelle. L'idée est de faire un travail d'information le plus en amont possible pour améliorer la prévention des risques.

#### **2 - Structurer les actions de prévention sur la base de l'évaluation des risques professionnels**

- Il est prévu de poursuivre l'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels et de renforcer la formation des acteurs opérationnels de la prévention.
- La connaissance des registres SST doit être favorisée. Un travail est actuellement mené pour avancer sur la dématérialisation des registres santé et sécurité au travail. Un contact a été pris avec la DSI du Maine et Loire qui a déjà déployé un logiciel permettant la dématérialisation des RSST, ainsi qu'avec les services au niveau régional. L'objectif est de dématérialiser les RSST dans le département de la Sarthe.
- L'accompagnement de la prévention des autres risques n'est pas oubliée. Ainsi, dans le contexte de la crise sanitaire plusieurs problèmes sont apparus au niveau de la sphère ORL avec le port des masques. Cette prévention des risques ORL est réalisée avec le partenariat et l'expertise de la MGEN. Un travail est également mené sur les troubles musculo-squelettiques qui concernent notamment le personnel de service.

- Point sur la formation au secourisme et le groupement d'achat des DAE (voir questions diverses).
- La formation de 3h (?) à la prévention du risque incendie a été très appréciée par les personnels, mais seules deux formations ont été réalisées sur les 8 initialement prévues.
- Il faut savoir que de nombreuses formations ont été ajournées et doivent être reportées à l'année scolaire 2021-2022. Ces formations devront être étalées sur l'année en plus des formations normalement prévues pour 2021-2022. Les formations annulées cette année pourraient être reportées au premier trimestre 2021-2022, les formations prévues en 2021-2022 auraient lieu sur la fin de l'année, mais ce sera difficile.
- Le projet départemental pour la prévention des RPS pourra être affiné en groupe de travail. Il semble important de s'appuyer sur les acteurs de terrain et sur les experts (le CREN, la MGEN). L'idée est de mettre en place un plan pluriannuel avec des priorités par année. L'objectif est que ce plan soit mis en place fin 2022. Il comporte quatre fiches actions.

\*La première a pour objectif d'installer une démarche de prévention concertée des RPS avec l'idée de mettre en place une instance de pilotage paritaire pour cadrer le projet départemental de prévention des RPS et de favoriser l'implication effective de tous, administration et membres élus du CHSCT. Un temps d'échange est prévu en septembre entre l'administration et deux chercheurs du CREN (voir questions diverses).

\*La seconde fiche action concerne l'accompagnement et la formation en matière de prévention aux RPS dans le premier degré. L'objectif est de sensibiliser et former les équipes de circonscription ( IEN, CPC, AP) ainsi que les directeurs et directrices au diagnostic et à la prévention des RPS et de leur permettre de disposer d'outils pour intervenir le plus tôt possible. Il faut aussi accompagner l'intégration des RPS dans la démarche de prévention des risques et le plan de prévention (lien avec le DUERP). Ce travail sera mené en collaboration avec la psychologue du travail du rectorat, Mme Boleda. Il est à noter que plusieurs dispositifs de formation existent déjà dans le département, mais qu'ils ne sont pas forcément gérés par les mêmes interlocuteurs. L'idée est d'harmoniser ces dispositifs dans le département. Cette harmonisation et les dispositifs de formation envisageables seront dans le projet mis en place l'an prochain. Les détails seront donnés à la rentrée. L'idée est aussi de favoriser les échanges entre les différents acteurs. Il y a par exemple trois chefs d'établissement très impliqués sur cette question dans le département qui peuvent être personnels ressources, mais il faut aussi faire se rencontrer les autres acteurs.

\*La troisième fiche action concerne aussi l'accompagnement et la formation en matière de prévention aux RPS mais dans le second degré. Mêmes remarques sur les formations que pour le premier degré.

\*La quatrième fiche action a pour objectifs de mieux informer les agents sur le RSST, redéfinir les procédures départementales, travailler, sensibiliser, former les assistants de prévention et envisager la dématérialisation du RSST.

\*La cinquième fiche action porte sur la mobilisation des compétences de chacun et coordonner les contributions. Son objectif est de créer un groupe de travail opérationnel : acteurs santé, sécurité au travail et RH mobilisable.

\*La dernière fiche action a pour objectif de réfléchir sur les liens entre prévention des RPS et les travaux menés dans le cadre du climat scolaire. Le groupe "climat scolaire" pourrait travailler sur la question en lien avec l'IEN spécialisé.

Le bâti scolaire n'est pas oublié: il est prévu de renforcer la prise en compte des risques liés aux bâtiments : amiante, QAI, radon.

### **3 - Préciser le rôle des pôles académiques de la prévention, des conseillers et des assistants de prévention et des inspecteurs santé et sécurité au travail**

Il faut un renforcement de l'idée de s'informer, se former, travailler ensemble. Un travail doit aussi être mené dans les EPLE pour renforcer le rôle des assistants de prévention. Concernant les collèges, une discussion est engagée avec le département pour mettre en place un temps d'échange entre les assistants de prévention du département et ceux de l'Education nationale.

### **4 - Répondre aux enjeux de la médecine de prévention**

Un partenariat, un partage de l'expérience de chacun avec le Dr Cazenave est encouragé.

Point sur le calendrier de l'année 2021-2022 et les visites d'établissement (voir questions diverses).

### **4 - Bilan de la médecine de prévention**

Plusieurs problèmes ont été liés cette année à la crise sanitaire : problèmes liés au port du masque, problèmes liés au télétravail, ou à l'approvisionnement en produits désinfectants tels que le gel par exemple. Beaucoup de cas de Covid chez les personnels ont été traités par les médecins de ville. Le Dr Cazenave a suivi deux cas de Covid long et une dizaine de cas de Covid plus classiques, en plus de son activité habituelle sur les aménagements de poste de travail par exemple. Certaines consultations ont eu lieu par téléphone, puis lorsque c'était possible, en présentiel.

A une question de la délégation, le docteur a expliqué que le télétravail avait été compliqué pour des personnes dans les services, pour les personnels habitant loin avec des problèmes techniques (de connexion par exemple). Bien qu'aucune étude précise n'ait été possible, le télétravail a certainement dû avoir un impact psychologique sur des personnels.

A la DSDEN, la mise en place du télétravail a été problématique au début, notamment pour des problèmes d'équipement qui ont été peu à peu résolus. Les personnes vulnérables et les personnes qui voulaient télétravailler (cas particulier) ont pu le faire. Il y a eu des problèmes liés à l'organisation du travail même si beaucoup de personnels de la DSDEN étaient sur place. Ils ont aussi pris des initiatives pour résoudre le problème du maintien du lien entre les personnes. C'est un retour d'expérience qu'il faudra faire. A la DSDEN les choses se sont plutôt bien passées.

La délégation FSU a fait remarquer qu'il était important de faire un bilan sur la question car une nouvelle crise de ce type n'est pas à exclure et il sera alors important d'anticiper. Par ailleurs, le retour des enseignants sur cette période de travail à distance est beaucoup moins positif, notamment en ce qui concerne le travail en distanciel avec les élèves. C'est un enjeu d'analyse important pour le futur.

## 5 - Questions diverses

### Enregistrement de réunion

Au moment des discussions sur les modifications du PV du CHSCTD du 24-11-2020, demandées par la FSU, l'administration est revenue sur l'une des expressions utilisées au sujet d'un document émanant d'un groupe de travail. Le désaccord sur l'expression utilisée a permis de revenir sur la demande de la FSU d'enregistrer les CHSCT pour clarifier si besoin ce type de points d'achoppement. Cet enregistrement sera réalisé par l'administration. Cette dernière va étudier les modalités techniques de la mise en place de ces enregistrements. Faire un compte rendu à partir d'un enregistrement peut s'avérer très fastidieux, les comptes-rendus continueront d'être réalisés de manière classique et l'enregistrement ne sera utilisé que pour vérifier, clarifier certains points.

### Participation du CREN au travaux CHSCT sur les risques psychosociaux

Mme la secrétaire générale a contacté le chercheur et la chercheuse du CREN proposés par la délégation FSU pour assister le CHSCTD dans son plan de prévention sur les RPS et une réunion est prévue avec eux en septembre pour discuter des modalités de leur intervention et des questions financières. Si une proposition d'action est possible, une date sera proposée pour poursuivre cet échange avec les membres du CHSCTD et engager une réflexion pour un plan d'action/prévention. Il a été rappelé que les deux chercheurs concernés, M. Simonet et Mme Vidal-Gomel, sont bien des spécialistes des risques psychosociaux, même si les axes de travail du CREN ne sont pas uniquement centrés sur cette question.

### Calendrier de l'année 2021 2022

L'administration a tenu à rappeler que les trois réunions plénières obligatoires du CHSCTD ont bien eu lieu cette année, avec en plus des réunions sanitaires hebdomadaires Pour faire le point sur l'épidémie dans les établissements sarthois. Elle estime donc que le CHSCTD a été très régulièrement tenu au courant de la situation sanitaire.

Pour l'année 2021-2022 un calendrier prévisionnel est proposé:

- Trois CHSCTD dans l'année en novembre, février-mars et juin.
- Deux groupes de travail:
  - Le premier en septembre portera sur la préparation des visites. Une trame des visites la plus objective possible et la plus neutre possible doit être établie par les représentants des personnels et l'administration. La trame actuelle est trop "macro" pour les RPS, elle peut intéresser un travail statistique national. Un guide d'entretien validé par tous doit être établi en préalable à toute visite.
  - Le second groupe de travail aura lieu en janvier.
- Des visites d'établissements ou de service sont prévues en novembre (EPLÉ), mars (services) et mai (école). Des propositions ont été remontées par la délégation:
  - La visite du collègue G.Desnos de la Ferté est possible.
  - La visite des services de la DSDEN est envisageable, mais il faudrait élargir le cadre de la visite (un seul service est un cadre trop restreint). C'est à discuter.

- En revanche, il y a une grosse interrogation sur la visite de l'école Marcel Pagnol. La délégation a fait remarquer que, justement, dans cette école il n'y a pas d'enjeu d'affrontement entre la hiérarchie et le personnel, que toutes et tous ont tenté de trouver des solutions qui n'ont pas fonctionné et qu'il serait intéressant pour un plan de prévention de comprendre pourquoi ils sont dans l'impasse. L'analyse de cette situation vaudrait probablement pour d'autres, nombreuses et moins critiques. Pour diverses raisons, Mme la secrétaire générale trouve inopportun d'aller actuellement dans cette école. La délégation a été enjointe de faire d'autres propositions d'écoles, pour lesquelles il serait intéressant de préciser la raison de chaque choix. La délégation a aussi proposé à l'administration de faire ses propres propositions en se basant sur ses remontées de terrain.

### **Point sur les auto-tests**

Il n'y a pas de retour sur le nombre d'autotests réalisés, l'administration connaît seulement le nombre de tests distribués. Les personnels ont bien reçu leurs autotests et les ont probablement utilisés, mais peu de lycéens ont adhéré au dispositif. Entre 30 et 150 tests ont été réalisés par semaine selon les lycées, avec les assistant-es envoyé-es par l'administration lorsque la demande en était faite. Cependant aucun recensement précis n'a été demandé car en ce moment la charge de travail des personnels des lycées est très importante.

Des autotests sont envisagés pour le Service National Universel.

Il est important de rappeler que les autotests sont pour tout le monde, y compris pour les personnes vaccinées qui peuvent aussi être cas contacts. Même si, dans le cas des personnes vaccinées, le risque de contamination est moindre, certaines ont tout de même été testées positives.

Pour l'heure, l'administration n'a pas reçu de consignes sur la gestion des autotests non utilisés et périmés. Certains périment au 31 mars 2023, mais d'autres ont périmé au 1 février 2022. L'administration n'a pas encore reçu de consigne sur ce qu'elle doit faire des lots périmés.

### **Secourisme**

160 enseignants du premier degré s'étaient inscrits cette année pour suivre une formation aux premiers secours. Cette formation s'effectue en deux temps: 9h pour la validation du PSC I puis 3h sur la transmission des gestes de premier secours à destination des autres acteurs et usagers des écoles et établissements scolaires. Malheureusement, sur les 6 formations prévues une seule a pu avoir lieu. Il a été souligné que les deux formatrices de la DSDEN pouvaient être épaulées par des formateurs de formateurs aux premiers secours qui ont pu bénéficier de leur formation continue.

La proposition de créer une brigade de formateurs et formatrices à l'utilisation des défibrillateurs (qui vont être déployés dans plusieurs collèges) est envisageable : l'administration va étudier sa faisabilité. Un décret de 2018 prévoit en effet que des défibrillateurs soient installés en milieu scolaire mais tous les établissements ne sont pas concernés. Les Établissements Recevant du Public de catégorie 5, ce qui est le cas de beaucoup d'écoles, ne sont pas concernées. Le Conseil Départemental a prévu un groupement d'achat pour les collèges et attend le retour du SDIS sur le fournisseur qu'il a choisi. 50 collèges ont pour l'instant adhéré à ce groupement d'achat.

La DSDEN va étudier ces propositions dans le cadre contraint par le report des formations 2020-2021 sur l'année scolaire 2021-2022.

### **Aération des locaux**

Cette question est sous surveillance. L'ARS peut mettre à disposition des collectivités des dosimètres pour mesurer la qualité de l'air. Le Conseil Départemental travaille sur ce point dans le cadre de la surveillance sur le bâti.

La question de la reconnaissance d'une contamination accidentelle par la COVID dans le cas de locaux mal aérés ne relève pas de la compétence du CHSCTD, mais elle sera certainement posée au niveau national. Pour qu'il y ait reconnaissance, la relation de cause à effet doit être prouvée au cas par cas. On ne peut pas répondre par rapport à ça.